

**Formulaire pour demande d'autorisation d'abattage,
taille, élagage****Affichage au pilier public****A remplir par l'administration communale**Date 13/10/2026 au 12/11/2026**Objet de la demande****A remplir par le demandeur**

Propriétaire Delphim SA

Demandeur p.a. Leosolis SA

Adresse Chemin de Rennier 72 / 1009 Pully Parcelle N° 1421

Type de demande ☒ Abattage ☐ Elagage ☐ Taille

Végétation concernée ☒ Arbre isolé ☐ Haie ☐ Groupe d'arbres / bosquets

Arbre classé ☒ Oui → N° 17 (voir plan de classement des arbres)
☐ Non

Essence(s) Chêne pédonculé

Diamètre(s) du tronc 81.2 Hauteur(s) : 19

Etat sanitaire Risque élevé

Adresse de l'abattage: ch. de champittet 1Motif de l'abattage /
élagage / taille

Abattage partiel et conversion en arbre-habitat car il y a la présence d'un triton alpestre protégé. Voir rapport d'Arborisme Leuba SA daté de novembre 2024. Selon les dernières observations par Arborisme Leuba SA, il est suggéré d'anticiper sa coupe dès que possible pour des raisons de sécurité.

Propriétaire / Gérance / Administrateur de la PPE

Prénom Jean-Charles Nom Commandoux
Adresse Chemin de Rennier 72 / 1009 Pully
Téléphone 079 360 72 31
Adresse e-mail jean-charles.commandoux@leosolis.ch

Entreprise mandatée pour les travaux

A remplir obligatoirement pour les demandes d'élagage

Prénom Thierry Nom Emery
Société Emery Arbres SA
Adresse Arthur-Honegger 6 / 1083 Mézières
Téléphone 021 903 21 10
Adresse e-mail info@emery.ch

Compensation prévue

A remplir obligatoirement pour les demandes d'abattage

Nombre d'arbre(s) Etude en cours auprès d'Arborisme Leuba SA
Essence(s) Etude en cours auprès d'Arborisme Leuba SA
Se référer à la liste des essences acceptées disponible sur le site internet

Une fois les plantations compensatoires effectuées, la DUE devra être avisée afin de contrôler la conformité des plantations sur place.

En signant cette demande, le requérant atteste avoir pris connaissance du Règlement sur la protection des arbres et du plan de classement de la Ville de Pully.

La demande inclut qu'une personne de notre Direction soit autorisée à inspecter l'objet de la demande sur site.

Conformément à l'article 5 du règlement communal sur les émoluments administratifs, entré en vigueur le 21 août 2025, une taxe fixe de CHF 300.00 par dossier est perçue pour le traitement des demandes d'autorisation de dérogation d'abattage.

Le présent formulaire sera affiché sur le site internet ainsi qu'au pilier public.

Documents à joindre à la demande* :

- ☒ Croquis ou le plan de l'emplacement de l'arbre actuel
☒ Photos de l'arbre actuel
☐ Croquis ou plan de(s) compensation(s)

*En cas de transmission incomplète du formulaire, celui-ci ne sera pas pris en compte

Lieu et date Pully, le 30 septembre 2026

Signature



DELPHIM SA
p.a. Leosolis SA
Ch. de Rennier 72
CH-1009 Pully
Tél. : 021 651 37 37
Fax : 021 651 37 39